

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (modification n°2)

LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 13 juillet 2023 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023 portant la modification n°1 de la délégation de signature

Considérant l'erreur dans l'écriture du nom de Olivier PELERIAUX,

Considérant la nécessité de modifier les délégations de signature de l'arrêté du 13 juillet 2023 suite à l'arrivée le 11/03/2024 d'un nouvel agent M. Balthazar HUSSON remplaçant de Mme Agnès BATAILLON partie en retraite au 31/12/2023,

ARRETE :

Article 1. A l'article 5 de l'arrêté susvisé, le nom de Olivier PELERIAUX est corrigé avec un « L » en moins.

Article 2. La délégation de signature, visée à l'article 5, est accordée à :

- ☛ **Article 5.4 :** Balthazar HUSSON, référent paysagiste

Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site de l'Agence et notifié aux intéressés.

Notification reçue le

NOM :

Prénom.....

Signature

Alençon, le 11 mars 2024

Le Président de l'Agence départementale
d'ingénierie de l'Orne,


Christophe de BALORRE